



PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n ° DDT-SGREB-BERS 2016-05/03

signé par

Carole PUIG-CHEVRIER , La Secrétaire Générale

le 20 mai 2016

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT
Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau eaux/ risques secteur sud**

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral DDT-SGREB -BERS-2015-07/5
du 16 juillet 2015 définissant le cadre des mesures de restriction
provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans
le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires



PREFET D'EURE ET LOIR

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE PREFECTORAL
DDT-SGREB-BERS-2015-07/5 DU 16 JUILLET 2015
DÉFINISSANT LE CADRE DES MESURES DE RESTRICTION
PROVISOIRE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES USAGES DE L'EAU DANS
LE COMPLEXE AQUIFÈRE DE BEAUCE ET SES COURS D'EAU
TRIBUTAIRES**

**Le Préfet d'Eure et Loir ,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin Loire-Bretagne, et l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin Seine-Normandie ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés, approuvé par arrêté inter-préfectoral en date du 11 juin 2013 ;

Vu l'arrêté régional n° 2015103-0014 du 13 avril 2015 du bassin Seine-Normandie et l'arrêté régional n° 13-089 du 29 mars 2013 du bassin Loire-Bretagne, définissant les mesures coordonnées de restriction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires ;

Considérant que le bassin versant de l'Essonne concerne des communes du département d'Eure-et-Loir ;

Considérant les instructions des Préfets coordonnateurs de bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne respectivement en date du 19 avril 2016 et du 29 mars 2016 modifiant la station hydrométrique sur la Juine (Essonne)

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'EURE-ET-LOIR ;

ARRETE :

- ARTICLE 1 –

L'annexe du présent arrêté remplace et annule l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral DDT-SGREB-BERS-2015-07/5 du 16 juillet 2015.

Cette annexe modifie la station hydrométrique du suivi de la Juine (Essonne).

ARTICLE 2

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Madame et Messieurs les Sous Préfets, Mesdames et Messieurs les Maires, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

~~Pour Le Préfet,
CHARTRES, le
La Secrétaire Générale~~

20 MAI 2016

~~Le Préfet
Carole PUIG-CHEVRIER~~

ANNEXE 2 DE L'ARRETE PREFECTORAL

REFERENCE DES POINTS DE SUIVI

TABLEAU 1 – INDICATEUR PIEZOMETRIQUE

L'indicateur piézométrique de référence pour la zone d'alerte Beauce centrale est la moyenne des niveaux de la nappe mesurés au droit des cinq stations piézométriques listées ci-après.

Indice BSS	Commune d'implantation	Département	Gestionnaire
03287X0018	Batilly-en-Gâtinais	45	DREAL Centre
03622X0027	Epieds-en-Beauce	45	DREAL Centre
02558X0034	Saint-Léger-des-Aubées	28	DREAL Centre
03263X0004	Fains-la-Folie	28	DREAL Centre
03626X0026	Ouzouer-le-Marché	41	DREAL Centre

TABLEAU 2 – RESEAU DE STATIONS HYDROMETRIQUES DE REFERENCE EST COMPOSE COMME SUIV :

Pour la zone d'alerte Beauce centrale

Code HYDRO	Cours d'eau	Commune d'implantation	Département	Gestionnaire
K4414090	Les Mauves	Meung-sur-Loire	45	DREAL Centre
M1124810	Aigre	Romilly-sur-Aigre	28	DREAL Centre
M1073020 ancien M1073001	Conie	Villiers-Saint-Orien (Pont du Bleuet)	28	DREAL Centre
H4033010	Juine	Saclas	91	DREAL Centre
H4022030	Essonne	Boulancourt	77	DREAL Centre

TABLEAU 3 – DEFINITION DES SEUILS DE CRISE DES COURS D'EAU

Pour la zone d'alerte Beauce centrale

Cours d'eau	Station Hydrométrique	Débit de crise en litres/sec. (DCR)
Les Mauves	Meung-sur-Loire	340
Aigre	Romilly-sur-Aigre	140
Conie	Villiers-Saint-Orien (Pont du Bleuet)	180
Juine	Saclas	550
Essonne	Boulancourt	200